

”Les Almoravides”

Pascal Buresi

► **To cite this version:**

Pascal Buresi. ”Les Almoravides” . C. Aillet, E. Tixier et É. Vallet (dirs.). Gouverner en Islam, xe siècle – xve siècle, Atlande, pp.295-300, 2014. <halshs-01440057>

HAL Id: halshs-01440057

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01440057>

Submitted on 18 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les Almoravides (16 000 signes)

Pascal Buresi

Directeur de recherche (CNRS-CIHAM-UMR 5648)

Directeur d'études (EHESS)

FP7-2010-ERC StG 263361

Les origines du mouvement almoravide sont mal connues, car les sources qui en parlent sont très postérieures. Le récit qu'elles en font a tout d'une épopée ou d'une histoire sainte : elles célèbrent une victoire réalisée au nom de l'islam et il est difficile de faire la part du mythe et de la réalité. Elles rapportent que le chef d'une tribu sanhâja berbère, Yahyà b. Ibrâhîm, alla, dans les années 1030, faire le pèlerinage à La Mecque. Là, il aurait pris conscience des erreurs répandues dans les croyances et les pratiques de ses contribuables. Aussi, à son retour, aurait-il fait appel à un savant religieux, rigoriste et austère, 'Abd Allâh b. Yâsîn. Après quelques décennies de prédication difficile, émergea dans les tribus sanhâja du Sahara le mouvement de réforme des *murâbitûn*, les Almoravides, ce qui, selon les sources, signifie soit les gens « liés entre eux », soit les « gens du *ribât* », ce *ribât* étant un lieu de retraite ascétique, que certains auteurs localisent sur une île du fleuve Sénégal. La soumission des tribus sahariennes commence alors, avec les premières conquêtes de villes : Awdaghust en 1054, Sijilmâssa en 1055, Aghmât en 1058, Fès en 1069. En 1070, Abû Bakr b. 'Umar pose les fondations d'une capitale, Marrakech, sédentarisant ainsi le pouvoir jusqu'alors nomade du mouvement almoravide, et il nomme son cousin, Yûsuf b. Tâshfîn, lieutenant cependant qu'il descend au Sahara combattre les Noirs du Ghâna. En 1073, Yûsuf b. Tâshfîn devient le chef incontesté des Almoravides en détrônant, sans violence, son cousin qui meurt au Sahara en 1087 : l'émirat almoravide est né.

Formes et idéologies du pouvoir souverain

Ainsi la première structure de pouvoir des Almoravides associe-t-elle un chef religieux, l'*imâm* 'Abd Allâh b. Yâsîn (1043-1059), et un chef politique, l'émir sanhâja. Cette organisation bicéphale permit de dépasser le stade de la chefferie tribale : le pouvoir militaire de l'émir était complété par celui d'un *imâm*, chef religieux, véritable interprète sur terre des desseins de Dieu. C'est ce dernier qui définissait la stratégie, cependant que l'émir assurait les opérations tactiques, militaires et politiques, par exemple pour gérer les relations entre les différents membres de la confédération almoravide. L'*imâm*, doté d'un pouvoir charismatique, jouissait d'une prééminence sans conteste, et avait l'ascendant sur Yahyà b. Ibrâhîm (m. 1043), puis sur Yahyà b. 'Umar (1043-1055), et après la mort de celui-ci, sur son frère Abû Bakr b. 'Umar (r. 1055-1071, m. 1087). Quelques récits édifiants reflètent symboliquement cette hiérarchie : l'*imâm* 'Abd Allâh b. Yâsîn aurait fouetté personnellement Yahyà b. 'Umar pour le punir d'avoir pris la tête de ses troupes, mettant ainsi en péril sa vie et par conséquent tout l'édifice

almoravide. Cette anecdote est révélatrice d'une rupture par rapport aux traditions tribales qui requéraient du chef de la tribu qu'il dirige ses hommes au combat et soit donc choisi pour sa valeur militaire. Après cet épisode, réel ou fictif peu importe, aucun souverain almoravide ne semble avoir participé directement aux combats, sauf Yûsuf b. Tâshfîn à la bataille de Zallâqa (Las Sagrajas) dans la péninsule Ibérique, en 1086. Les opérations militaires furent dorénavant déléguées aux fils et cousins de l'émir almoravide.

C'est ainsi l'autorité religieuse de l'*imâm* qui permit la patrimonialisation du pouvoir politique au sein de la même famille, alors que généralement c'était le consensus de l'assemblée qui assurait les nominations en cas de mort du cheikh (le chef de la tribu), ou les destitutions en cas de crise. Dorénavant apparaît une hiérarchie d'autorité : l'*imâm*, le cheikh, puis les membres égaux de la communauté.

D'une certaine manière cette hiérarchie est conservée dans le système idéologique qui caractérise l'émirat almoravide. Pour ne plus dépendre uniquement d'un *imâm* charismatique, Yûsuf b. Tâshfîn, le premier véritable émir almoravide, décide de « soumettre » ses décisions à un collectif, celui des docteurs de la Loi, oulémas et *fuqahâ'* mâlékites, incarnant collectivement le magistère originel de l'*imâm*. Il demande ainsi une *fatwa* (un avis jurisprudentiel) à un savant de son choix qui reçoit des émoluments en échange, pour valider légalement les décisions qu'il prend : déclarer le djihad contre des princes musulmans (andalous), adopter un titre inédit (*amîr al-muslimîn*, « prince des musulmans »), mener telle expédition, décider d'une trêve avec les ennemis chrétiens, favoriser les engagements individuels en faveur du djihad aux dépens du pèlerinage à la Mecque. Cette pratique de gouvernement ne doit pas être interprétée nécessairement comme une « soumission du politique au religieux ». En effet, il s'agit plutôt d'un montage symbolique et d'une soumission théorique, car les juges et docteurs de la Loi sollicités étaient salariés par le pouvoir politique. Ils servaient donc de caution religieuse à une autorité qui les utilisait pour légitimer religieusement un pouvoir de fait. Par ailleurs, cette convergence d'intérêts entre docteurs de la Loi et émir renforça considérablement l'école juridique malékite au Maghreb.

Comme bien d'autres avant et après lui, le mouvement de réforme incarné par les Almoravides prétendit « restaurer » la foi authentique des premiers temps de l'islam, contribuant ainsi à en construire le modèle, qui n'a jamais cessé d'évoluer. Yûsuf b. Tâshfîn légitime son pouvoir sur les autres princes musulmans, en particulier andalous, en prônant le djihad contre les Infidèles et le respect d'une fiscalité coranique : *zakât* (« aumône légale ») sur les fidèles, *kharâj* (« impôt foncier ») sur les terres, et *djizya* (« capitation ») sur les *dhimmi*-s (« tributaires » ou « protégés », chrétiens et juifs). À partir des années 1120, plusieurs défaites militaires contre les princes chrétiens de la péninsule Ibérique, et l'accroissement consécutif de la pression fiscale à travers des taxes supplémentaires (*maghârim*, *mukûs*) sapent les deux piliers sur lesquels les Almoravides avaient bâti leur légitimité et provoquent le mécontentement des populations andalouses et maghrébines.

Protocole et cérémonial

Yûsuf b. Tâshfîn (r. 1073-1106) prit une autre décision symbolique : il rattacha son autorité au calife abbasside de Bagdad, en obtenant de lui une lettre d'investiture et la reconnaissance du titre qu'il fit créer de « prince des musulmans » (*amîr al-muslimîn*) calqué sur le titre de rang califal, « Prince des croyants » (*amir al-mu'minîn*), adopté pour la première fois par 'Umar b. al-Khattâb, le deuxième des califes « orthodoxes » (*râshidûn*) de l'islam sunnite. Conscient de sa puissance, il prend aussi en 1073 un surnom de règne (*laqab*) à résonance califale : al-Nâsir li-Dîn Allâh (« Auxiliaire de la religion de Dieu »), déjà adopté par le premier calife omeyyade de Cordoue, 'Abd al-Rahmân III, en 929. Il le fit même reconnaître et valider par le calife abbasside. Cette idéologie légitimiste se manifeste lors du sermon du vendredi (*khutba*) dans les Grandes mosquées de sa principauté — le nom du calife abbasside y est invoqué avant celui de l'émir almoravide —, de même que sur les monnaies, comme en témoigne un dinar frappé à Sijilmâssa en 1058. À partir de cette date, toutes les monnaies d'or frappées dans la cité caravanière portent la double référence au calife abbasside de Bagdad et à l'émir almoravide.

De plus, cependant que lui-même faisait allégeance au calife, Yûsuf b. Tashfîn donnait aux territoires occidentaux du Maghreb un statut de dépendance par rapport aux territoires orientaux du *dâr al-islâm*. Là encore la décision était purement symbolique dans la mesure où le calife de Bagdad n'avait aucun pouvoir dans la principauté almoravide, qu'il ne recevait aucun impôt de ces régions et qu'il était incapable d'y envoyer aucune armée, mais elle permettait à l'émir almoravide de se construire l'image d'un prince parfaitement orthodoxe, obéissant à tous les canons, religieux et politiques, devenant ainsi un modèle à suivre et une autorité à qui on devait obéir, si bien que toute rébellion, résistance ou protestation était *de facto* illégale, illégitime, voire hérétique.

Sans revendiquer le titre, les souverains almoravides s'approprièrent certains éléments de la pompe califale comme les étendards dans les armées et la *maqsûra*, cette palissade de bois qui, à la mosquée, isolait le souverain du reste des fidèles. À Cordoue, ils réutilisèrent la *maqsûra* omeyyade, mais ils en érigèrent une de toutes pièces dans la mosquée de Tlemcen qu'ils venaient de faire construire.

Face à la masse des populations conquises, les Almoravides apparaissaient au Maghreb et en al-Andalus comme un bloc solidaire, dont les membres semblaient indistincts les uns des autres en raison du *lithâm*, qui leur cachait le visage et la bouche. Ce voile était porté non seulement par tous les membres de l'élite au pouvoir, du souverain aux simples soldats, mais aussi par les serviteurs berbères de la dynastie qui profitaient ainsi de bien des avantages. Plus qu'un marqueur ethnique lié à une origine, le *lithâm* devint un marqueur politique distinctif de l'appartenance à l'élite, avec tous les risques d'usurpation d'identité que cela comportait. C'est contre ces risques d'usurpation qu'un auteur sévillan comme Ibn 'Abdûn au début du xii^e siècle s'insurgeait en dénonçant les brutalités perpétrées contre la population par la soldatesque qui utilisait ce voile pour abuser de l'autorité qu'il conférait.

Figures-clés du gouvernement, entourage du souverain

En 1071, une fois son cousin parti dans le sud, Yûsuf b. Tâshfîn utilisa la puissance financière que lui donnaient les taxes prélevées sur l'or du Ghâna et un impôt spécifique levé sur les juifs, d'abord pour recruter une « garde prétorienne » composée de 240 esclaves blancs et de 2 000 esclaves noirs, ce qui assurait sa sécurité personnelle, ensuite pour lancer un programme de fortifications qui allait donner un avantage militaire qualitatif à ses fidèles. Cette garde personnelle, qui devait tout au souverain, préservait celui-ci de toute velléité de contestation au sein des tribus dirigeantes. En même temps, elle constituait une rupture par rapport au système tribal antérieur qui garantissait la sécurité du cheikh par le fait qu'il était l'élu consensuel de l'assemblée. C'est aussi cette garde privée qui assura la patrimonialisation de la fonction émirale dans la descendance de Yûsuf b. Tâshfîn (m. 1106) : à son fils, 'Alî b. Yûsuf b. Tâshfîn (r. 1106-1143) d'abord, puis au fils de celui-ci, Tâshfîn b. 'Alî b. Yûsuf b. Tâshfîn (r. 1143-1147).

En ce qui concerne l'administration centrale, les Almoravides s'inscrivent dans la continuité de l'époque des *Taifas*. Dépourvus de tradition bureaucratique, ils firent appel pour la rédaction des lettres de chancellerie, pour la gestion des comptes, pour le paiement des soldes, à des savants andalous qui étaient maîtres dans le domaine, pour avoir servi les nombreux princes des Taifas au xi^e siècle. Tous les grands secrétaires (*kâtib*, pl. *kuttâb*) de la chancellerie almoravide furent ainsi andalous. C'étaient des lettrés qui écrivaient dans un style fleuri, très littéraire, des missives nommant des juges ou des gouverneurs, menaçant les populations, ou leur recommandant l'obéissance au gouverneur désigné. En al-Andalus, c'est un des fils du souverain — 'Alî, le fils de Yûsuf b. Tâshfîn, jusqu'en 1106, puis Tâshfîn (1106-1143), le fils de 'Alî — qui avait le pouvoir à Cordoue avec préséance sur les gouverneurs almoravides des autres villes : Saragosse, Grenade-Almeria et Valence. Chaque fois, d'ailleurs, ce fils, gouverneur de Cordoue, hérita du pouvoir de son père comme émir des Almoravides.

Les autres gouverneurs provinciaux étaient choisis dans la tribu fondatrice du mouvement. Certains gouverneurs, qui n'appartenaient pas initialement au clan de Yûsuf b. Tâshfîn, lui furent rattachés par des alliances matrimoniales. Les relations entre l'émir et ses gouverneurs étaient fondés sur le principe de la *niyâba*, c'est-à-dire une délégation complète de pouvoir : frappe monétaire, organisation des armées et levée des impôts, expéditions annuelles contre les infidèles au nord, les rebelles au sud. « Par la bouche du gouverneur, c'est l'émir qui parle, par ses yeux, c'est l'émir qui voit » dit une lettre adressée au début du xi^e siècle aux habitants de Valence en al-Andalus. Pour éviter qu'ils s'enracinent et se créent des clientèles, les gouverneurs, à l'exception du fils de l'émir, étaient remplacés tous les deux ou trois ans, la durée moyenne d'un mandat étant de deux ans et demi.

En ce qui concerne l'entourage proche du prince, il est une caractéristique sur laquelle les chroniques insistent à propos des Almoravides : le rôle des femmes. En effet les tribus sanhâja avaient la particularité d'être matrilineaires, la parenté se transmettant par les femmes, plutôt que par les hommes

comme dans le reste du monde musulman. Les femmes, qui n'étaient pas voilées, jouaient un rôle politique important. À l'inverse les hommes portaient le voile de bouche (*lithâm*), d'où leur surnom de « voilés » dans les textes du Moyen Âge. Si l'on en croit les sources, qui font pour l'occasion la part belle au mythe, une femme en particulier aurait joué un rôle majeur : Zaynab al-Nafzawiyya qui fut quelque temps l'épouse d'un notable des Masmûda, avant de devenir la femme de l'émir zénète d'Aghmât, puis d'Abû Bakr b. 'Umar (m. 1087), enfin celle de Yûsuf b. Tashfîn (r. 1073-1106). Du fait de son intelligence et de sa connaissance des réalités tribales, elle aurait été une conseillère écoutée des émirs almoravides ; élément essentiel dans la transmission du pouvoir dans la région centrale du Maghreb Extrême, elle aurait joué un grand rôle dans le ralliement des tribus berbères et dans leur unification au sein du mouvement almoravide. L'importance des femmes dans la société almoravide se repère au nom des individus : leur lignage mentionne souvent la mère (Ibn Ghâniya, Ibn al-Sahrawiyya, Ibn 'Aysha).

Les réalisations almoravides sont impressionnantes : une capitale unique, Marrakech, pour un Empire berbère à cheval sur l'Afrique et l'Europe, une titulature originale, le souverain almoravide étant « prince des musulmans », un système monétaire unifié qui joua un rôle majeur jusqu'au nord de l'Europe, une organisation administrative originale, fondée sur le principe de la délégation de pouvoir, et enfin une idéologie mobilisatrice : le *jihâd* (la « guerre légale ») contre les chrétiens ibériques. Un vaste programme de construction de forteresses au pied de l'Atlas fut réalisé pour contenir les montagnards Masmûda. Ces fortifications donnaient un avantage qualitatif aux partisans de Yûsuf b. Tâshfîn, mais les conséquences en furent importantes : tout d'abord la sédentarisation d'une partie des nomades sahariens, ensuite l'installation d'un réseau castral matérialisant une autorité parfois lointaine dans des régions où l'exercice du pouvoir était auparavant local ; enfin, sur tout le territoire, elles diffusèrent dans les esprits la notion d'une autorité supratribale, proto-étatique.

En 1147, l'émir Tashfîn, petit-fils de Yûsuf est renversé par un autre Berbère, non du Sahara, mais de l'Atlas, 'Abd al-Mu'min, qui allait bâtir l'Empire des Almohades. Mais déjà, depuis leur capitale, Marrakech, les Almoravides étaient parvenus à associer durablement le Maghreb et al-Andalus et à relier les régions sub-sahariennes et la Méditerranée dans le cadre de l'Islam.

Compléments bibliographiques

BURESI, P. et GHOURGATE, M., *Le Maghreb médiéval (xi^e-xv^e siècle)*, Paris, Armand Colin (coll. Coursus), 2013.

LAGARDÈRE V., 1978, « Le gouvernement des Banu Turgut au Maroc et en al-Andalus de 477/1075 à 500/1106 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 25, pp. 49-65.

LAGARDÈRE V., 1989, *Les Almoravides*, Paris, L'Harmattan, 1989.

LAUNOIS A., 1964, « Influence des docteurs malikites sur le monnayage ziride de type sunnite et sur celui des Almoravides », *Arabica*, 11, 1964, pp. 127-150.

LÉVI-PROVENÇAL É., 1955, « Le titre souverain des Almoravides », *Arabica*, pp. 266-288.

MARÇAIS G., 1954, *L'architecture musulmane d'Occident*, Arts et Métiers Graphiques, Paris.